

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 avril 2020

Le 14 avril 2020 à 18 heures, le Conseil d'administration de l'association de PREVOYANCE AREAS s'est réuni par audio conférence sur convocation du président.

Sont présents MM de Gournay, Isnard et Pietruszka

L'ordre du jour annoncé est le suivant

- 1- Vote du conseil d'administration sur la possibilité de la tenue à distance de l'Assemblée Générale mixte en raison de la situation sanitaire conformément à la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020.
- 2- Questions diverses

Sur le point 1 :

En application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, le Conseil d'administration s'est réuni ce jour au moyen d'une conférence téléphonique et a décidé que :

- l'assemblée générale du 23 avril 2020 pourra se tenir par conférence téléphonique, sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement ;
- les membres de l'assemblée et les autres personnes ayant le droit d'y assister en seront avisés par publication sur la page Internet de l'association qui précisera également les conditions dans lesquelles ils pourront exercer les droits attachés à leur qualité de membre ou de personne ayant le droit d'y assister ;
- seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres de l'assemblée qui participent par une conférence téléphonique permettant leur identification.

Sur le point 2 et d'un point de vue pratique, M. Pietruszka est chargé de fournir un numéro de téléphone et un code participant spécifique à l'assemblée à tout adhérent qui en ferait la demande. La remise de ces numéro et code se fera après identification (nom, prénom, date et lieu de naissance, n° sociétaire et adresse électronique).

M. Pietruszka est joignable au 06 89 35 88 92.

Ce procès-verbal sera rendu disponible sur le site www.areas.fr à la rubrique Vie des Associations, Association de Prévoyance Aréas

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le président à 18 heures 15

A Paris, le 15 avril 2020

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Monsieur Jean Jacques de Gournay

Monsieur Oliver Pietruszka

annexes :

Confirmation par courrier électronique des participants valant liste d'émargement.